Séance du conseil municipal du 13 septembre 2022

Le conseil municipal, convoqué le 08 septembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire en date du **13 septembre 2022 à 20h00** à la mairie d'ASPACH, sous la présidence de Monsieur Fabien SCHOENIG, Maire d'ASPACH.

Présents : Fabien SCHOENIG, Maire, Dominique STOESSEL, Céline STEVANOVIC et Alain WOLF, adjoints, Angélique LIDY, conseillère déléguée, Régis BRAND, Juan-Carlo RODRIGUEZ, Salomé REICHLIN, Serge STIMPFLING, Julie SCHÖPPERLÉ et Frédéric FREYBURGER, conseillers.
Géraldine COGNARD-GROSS arrive à 20h15.
Excusés : Francis LINK, Françoise MAY qui donne procuration à Céline STEVANOVIC, Sandrine JOLY qui donne procuration à Alain WOLF.

Monsieur le maire souhaite à Frédéric FREYBURGER, qui offre le verre de l'amitié aux conseillers, une bonne et longue retraite. Il donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du dernier PV
3. Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers
4. Point financier et débat autour des grands axes pour les années à venir
5. Compte-rendu des commissions communales
6. Compte-rendu des commissions intercommunales
7. Divers

1) Désignation du secrétaire de séance

Madame Salomé REICHLIN est désignée secrétaire de séance, assistée par Madame Karen HEBDING.

2) Approbation du dernier PV

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2022 n'appelant aucune observation, il est approuvé par l'ensemble des conseillers présents.

3) Informations dans le cadre des délégations accordées au Maire par les conseillers

Les listes des DIA et des autorisations d'urbanisme sont présentées aux conseillers.

4) Point financier et débat autour des grands axes pour les années à venir

Monsieur le Maire propose une discussion autour de différents axes :

- ***Problèmes climatiques et ressources en eau :***

Suite aux derniers événements climatiques se pose la question de la récupération de l'eau de pluie. Une émission a été enregistrée par France 3, (Rund Um) à Aspach au sujet des citernes déjà installées. Cette année, l'arrosage a été règlementé par arrêté préfectoral, mais la commune, malgré les réserves d'eau, a réduit l'arrosage des plantes (seules les haies et fascines qui ont été plantées ce printemps ont été arrosées).

La question posée : est-ce qu'on continue à récupérer les eaux de pluie des autres bâtiments communaux quand c'est possible ? Les commissions sont chargées d'étudier différentes solutions.

Alain WOLF présente différents projets :

i. Installer 1 ou 2 citernes souples dans le vide sanitaire de la mairie
ii. Installer une cuve vers la salle polyvalente et l'école élémentaire
iii. désimperméabiliser la cour de l'école
iv. Récupérer l'eau du deuxième pan de la toiture du bâtiment périscolaire, ce qui impliquerait l'ajout et l'intégration esthétique d'un tuyau sur la façade

- ***Prix des énergies***

Suite à l'annonce des augmentations tarifaires des énergies, il faut réfléchir à une meilleure gestion du chauffage des bâtiments communaux (programmation selon les heures de présence, baisse de la température à 19° ?) – pour info, les huisseries d'une salle de classe de l'école élémentaire seront remplacées soit pendant les vacances de la Toussaint, soit pendant les vacances de Noël. Le rabaissement des plafonds a déjà permis de réaliser des économies.

- ***Augmentation des salaires des fonctionnaires***

L'augmentation des salaires des fonctionnaires est à la charge des collectivités, il faudra tenir compte de cette dépense supplémentaire.

- ***Le plan communal de sauvegarde***

Ce document est obligatoire et doit être rédigé d'ici deux ans. Il permet, sous la responsabilité du maire, de planifier les actions des acteurs communaux (élus, agents municipaux, bénévoles,…) en cas d'événements majeurs naturels, technologiques ou sanitaires, d'informer et de protéger la population.

Il se base sur le recensement des risques sur la commune (notamment dans le cadre du dossier départemental sur les risques majeurs établi par le préfet du département – risque sismique, tempête, canicule, sècheresse, coulées, érosion des sols, …) et des moyens disponibles (communaux ou privés) sur la commune.

Il prévoit l'organisation nécessaire pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques.

La commune d'Aspach se trouve dans une zone sismique de niveau 4.

Le DICRIM - document d'information communal sur les risques majeurs est un document réalisé par le maire pour informer les citoyens sur :

i. les risques naturels et technologiques qui les concernent,
ii. les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en œuvre,
iii. les moyens d'alerte en cas de survenance d'un risque.

Il vise aussi à indiquer **les consignes de sécurité individuelles à respecter.**

- ***Nos projets à venir***

Il faudra déterminer la priorité des travaux à réaliser : isolation des bâtiments ou travaux de voirie ? Il est prévu de procéder à la réfection des rues des Jardins et de la Forêt, à confirmer en fonction du budget 2023.

5) Compte-rendu des commissions communales

Céline STEVANOVIC : commission cadre de vie :

- Une réunion avec les différentes associations sera programmée afin de définir le calendrier des fêtes 2023.
- Bike parc : la terre a été déposée sur le terrain de foot, le tracé sera défini lors de la réunion de la commission la semaine prochaine.
- Dates à retenir : 13 décembre, fête de Noël personnel et CM
  07 janvier 2023 : vœux du maire
  08 janvier 2023 : fête des aînés

Céline STEVANOVIC : aménagement de la mobilité :

- L'écluse est terminée, un devis est en cours pour l'achat de barrières afin de protéger les cyclistes l'empruntant
- Attente d'un devis pour marquage définitif des traits en test
- Réflexion à mener : où emmener les vélos ? schémas en cours
- Le radar sera bientôt installé
- Problème de stationnement devant la pizzéria et à la sortie du village vers Spechbach
- Prévoir un RDV avec les riverains pour le 2è et 3è dispositif d'écluse
- Problème de ramassage et dépose des enfants depuis la rentrée – modification du circuit des bus.

Angélique LIDY : commission des affaires scolaires :

- La rentrée s'est bien passée, effectif stable : 34 élèves en maternelle, 56 en élémentaire et 13 dans le dispositif ULIS
- Protocole sanitaire : niveau socle en vigueur
- Reprise de l'abonnement du magazine pour les CM1-CM2, thèmes abordés : urgence climat ! c'est quoi la démocratie ? et l'eau, source de vie.
- Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un nouvel inspecteur a été nommé à ALTKIRCH.

Dominique STOESSEL : commission de l'information :

- RDV avec AdéquationWeb la semaine prochaine pour faire le point sur le matériel informatique de la mairie (poste de travail, sauvegarde et renouvellement du serveur, GED, partage de documents pour le travail collaboratif).
- RDV avec REXROTARY pour les photocopieurs, la sauvegarde serveur et la GED en vue de comparer avec Adéquation Web.
- Contrat signé avec la société Alurea pour le changement des huisseries d'une salle de classe de l'école élémentaire, visite sur place effectuée pour la prise des mesures, intervention programmée pour les vacances de la Toussaint ou de Noël.

6) Compte-rendu des commissions intercommunales

BRIGADE VERTE : Salomé REICHLIN

- La Brigade Verte a été sollicitée par la Ville de Mulhouse pour une mission de patrouille vers les Berges de l'Ill ;
- prévention contre le moustique tigre ;
- augmentation des incivilités ;
- diminution du budget ;

- plusieurs communes du Bas-Rhin ont adhéré au dispositif de la Brigade Verte, ce qui a entrainé un recrutement de personnel.

SIAEP : Alain WOLF :
- Une réunion extraordinaire a eu lieu à la mairie le 19 août dernier pour autoriser le président à signer le devis pour remplacer les canalisations entre Froeningen et Illfurth.
- Présentation de la synthèse du rapport d'activité du délégataire

CCS : Alain WOLF : commission environnement : Une demi-journée de sensibilisation des plantes exotiques envahissantes a eu lieu ce dimanche 11 septembre à Tagolsheim.

7) Divers

Salomé REICHLIN rapporte que plusieurs personnes lui ont demandé de signaler que le virage de la Steige est assez dangereux dans le sens de la montée, à cause des cailloux au niveau de la sortie du chemin. Monsieur le Maire agrée, et ce sera signalé aux personnes compétentes afin d'essayer d'y remédier.

La séance est close à 22h54.